



Wallonie

Avis du Conseil wallon du bien-être des animaux
concernant les conditions minimales d'hébergement des "poissons rouges" et des
"poissons combattants" permettant de respecter leurs besoins physiologiques et
éthologiques

Approuvé le 23/11/2018



Service public
de Wallonie

Suite à la demande de Monsieur le Ministre, le Conseil wallon du bien-être des animaux (CWBEA) s'est penché sur la problématique du "*bocal rond pour poissons rouges*".

Le CWBEA a jugé que la santé et le bien-être de ces poissons d'agrément dépendent essentiellement de leurs conditions d'hébergement et plus particulièrement des modalités d'enrichissement de celui-ci. Le CWBEA s'est penché sur les conditions minimales permettant de respecter les besoins physiologiques et éthologiques de deux espèces courantes en l'occurrence les "poissons rouges" (*Carassius auratus*) et les "poissons combattants" (*Betta splendens*). Pour ce faire, le CWBEA s'est basé sur l'avis d'experts extérieurs¹.

En ce qui concerne la forme de l'aquarium, le CWBEA est d'avis que celle-ci devrait être quadrangulaire. En effet, la forme sphérique (à distinguer d'une forme de section circulaire), quel que soit le volume d'eau et même en présence d'un système de filtration et d'oxygénation de l'eau, ne permet pas de bons échanges gazeux (oxygène / dioxyde de carbone) au niveau de la zone réduite de contact avec l'air. Ceci représente donc un risque d'atteinte à la santé et au bien-être du (des) poisson(s).

Le CWBEA est dès lors d'avis d'interdire l'utilisation de ce type d'hébergement pour les poissons.

En ce qui concerne le volume de l'aquarium, le CWBEA est d'avis que tout logement des poissons rouges et combattants devrait être d'un volume minimum de 10 litres.

De nombreuses questions se posent encore en matière de bien-être des poissons d'agrément, alors que seules 2 espèces ont été abordées dans le présent avis et sur les seules questions de contenant et de volume d'eau disponible par animal. Le CWBEA envisage donc de mettre sur pied, dès que son agenda le permettra, un groupe de travail afin de déterminer les normes minimales de logement de ces animaux, tout en portant attention également aux risques liés aux morphotypes délétères. Les travaux des experts consultés serviront pour les travaux de ce groupe de travail qui établira également une liste des espèces de poissons pouvant être détenues par des particuliers.

¹ Marie Bournonville et Christian Michel de l'Aquarium-Muséum de l'Université de Liège, ainsi qu'Emmanuel Leguay expert scientifique pour l'Anses-France (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, <https://www.anses.fr/fr>).